

QE 07-2022 - Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Olivier Amblet
« Licence logicielle »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 26 septembre 2022.

Préambule

A la lecture du préavis 10-2022, certain.e.s d'entre nous ont découvert que des licences logicielles avaient été payées dans le vide.

Question 1

Existe-t-il d'autres licences, locations ou services informatiques dont il faudrait réévaluer la pertinence ?

Non, il n'existe aucune autre location ou maintenance qui devraient faire l'objet d'une attention particulière.

Pour la mise en service de la GED, il s'agit de 4 versements annuels de CHF 13'530.35, de 2019 à 2022 compris, qui ont été versés à la société Protocol. Ces montants correspondent à la maintenance annuelle du produit. Si la GED n'a pas été mise en service en 2019, des travaux préparatoires ont tout de même eu lieu.

Le fait d'avoir continué à maintenir le logiciel nous met aujourd'hui à l'abri d'un nouvel achat de la version 20 de ELO ECM suite. Pour rappel, le coût de cette licence, sans les prestations, se montaient à CHF 67'657.00.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gilliéron

J. Neuhaus Alghisi



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 12 décembre 2022.